

**UTILISATION DE LA BORNE DE SERVICE**  
**POUR CAMPING-CARS DE FISMES**  
**SQUARE DE LA VESLE**

La ville de Fismes est heureuse de mettre à la disposition des camping-caristes cette borne de service.

*L'accès s'effectue librement. La borne est réservée uniquement aux autocaravanes ou camping-cars en bon état de fonctionnement et interdite strictement à tout autre véhicule.*

*Les installations de l'aire sont mises à la disposition des usagers qui les utilisent sous leur entière responsabilité.*

L'utilisation de la borne est payante, selon tarif fixé par le conseil municipal, les usagers sont tenus de procéder au paiement par un système de jeton pour l'accès à l'eau potable.

*Le coût unitaire d'un jeton est fixé à **0.40 €** pour la fourniture d'eau. La borne ne propose pas d'alimentation électrique.*

*Les jetons sont vendus uniquement dans les lieux suivants, aux jours et heures consignés dans le tableau suivant. Le règlement d'utilisation complet (arrêté du Maire n° 11-104 du 29 juillet 2011) est consultable aux mêmes endroits :*

Lieu	Adresse	Jours et heures d'ouverture
<b>Hôtel de Ville</b>	Place de l'hôtel de ville (Centre Ville)	<b>Lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00</b> <b>Lundi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 00</b>
<b>Boulangerie-Pâtisserie de Fismette</b>	Rond point de Fismette (face au parking où se trouve la borne de service)	<b>Tous les jours du lundi au samedi</b> <b>sauf mercredi (jour de fermeture)</b> <b>6 h 00 – 13 h 30</b> <b>et de 16 h 15 à 19 h 30</b> <b>Dimanche de 17 h 00 à 19 h 30</b>
<b>Librairie Gossard</b>	3 rue d'Ardre (Centre Ville)	<b>Lundi au Samedi 6 h 30 – 12 h 30</b> <b>et 14 h 30 – 19 h 30</b> <b>Dimanche : 8 h 00 – 12 h 00</b>
<b>Terrain de Camping municipal de Fismes</b>	Allée des missions – RN 31 (direction Soissons)	<b>Du 2 mai au 15 septembre :</b> <b>tous les jours de 8 h 00 à 11 h 00</b> <b>et de 16 h 00 à 19 h 00</b>
<b>Office du Tourisme de Fismes et de sa région</b>	28 rue Létilly (direction Epernay)	<b>Lundi: 14h-17h30</b> <b>Mardi au vendredi: 9h-12h30 14h-17h30</b> <b>samedi: 9h-12h30 14h- 18h</b> <b>dimanche: 10h-12h30</b>

**Dispositions d'hygiène et de salubrité**

*Les usagers sont tenus à un strict respect des règles d'hygiène et de salubrité dans les conditions de l'arrêté municipal VOI-DIV 11-104.*

**BIENVENUE A FISMES !**

Jean-Pierre Pinon  
Maire de Fismes  
Conseiller général de la Marne

Jean-Claude Caudy  
Maire-adjoint  
Délégué à la Jeunesse et aux Sports